

## Commission Départementale du Statut de l'Arbitrage du Lot et Garonne

**Présidence**: CUNY Philippe

<u>Présents</u>: MM. DE JESUS José, LARRIGAUDIERE Eric (représentant des arbitres), REYNAERT Jacques (représentant la CDPA), CHARTON Nicolas, Nicoletto Jean Christophe (représentant la CDA), Anciaux Hervé (représentant les clubs),

Excusé:

Absent: LAPEYRIE Ludovic,

Réunion du: 14 septembre 2021

Le PV du 07 juillet 2021 a été adopté à l'unanimité des membres présents.

## Réunion en présentielle.

#### Dossier nº 5 saison 2020/2021

Nous avons bien reçu la lettre de sortie du président de l'US Villeréal, mais néanmoins sur la fiche officielle de l'arbitre figure encore son ancienne adresse. Nous demandons au club de Agen RC de bien vouloir modifier la fiche officielle de Mr Hafdi Mohamed, celui-ci devra en outre faire parvenir au district une attestation de domiciliation de son choix dans les meilleurs délais.

### Dossier n°1

Demande de changement de club de Tonneins FC vers AF Casseneuil de l'arbitre Rollet Marouane licence 2546021796, celui-ci devra fournir au district la lettre de sortie de Tonneins FC et une lettre manuscrite motivant son désir de quitter Tonneins FC.

#### Dossier nº 2

Monsieur El Khelouane Youssef licence 370526272 couvre à partir de la saison 2021/2022 le club de Agen RC.

Un courrier sera envoyé au club des trois arbitres qui officiellement nous ont averti de leur arrêt définitif de l'arbitrage.

Un courrier sera envoyé à chaque club dont les arbitres ne sont pas encore en règle vis-à-vis de leur licence d'arbitre.

### Décisions susceptibles d'appel

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission Départementale d'Appel dans un délai de 7 jours (à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée) par lettre recommandée, télécopie ou courrier électronique, le droit d'examen étant de 70 €.

# Prochaine CDSA février 2022.

Le secrétaire *REYNAERT Jacques* 

Le Président *CUNY Philippe*